

Jacques VALAX
Député du Tarn
Vice-Président du Conseil Général

Reçu le 6/07/2009
16/07/09

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

MADAME DANIELLE BARRES
PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION
PARTICULIÈRE DU DÉBAT PUBLIC CASTRES TOULOUSE
8 ESPACE CAMPANS CAFFARELLI - 31000 TOULOUSE

Albi, le 25 Juin 2009

Albi/Almayrac/Amarens/Ambialet/

Andouque/Arthès/Assac/Bellegarde/

Blaye les Mines/Bournazel/Cadix/

Cagnac les Mines/Cambon/Carmaux/

Castelnaud de Lévis/Combefa/Cordes/

Courris/Crespin/Crespinet/Cunac/

Donnazac/Faussergues/Fraissines/

Frausseilles/Itzac/Jouqueviel/

Labarthe Bleys/Labastide-Gabausse/

Lacapelle Pinet/LacapelleSégalar/

Lapparouquial/Le Dourn/Le Fraysse/

Le Garrie/Le Riols/Le Ségur/

Ledas Penthies/Les Cabannes/Lescur/

Livers Cazelles/Loubers/Mailhoc/

Marnaves/Marsal/Milhars/Milhavet/

Mirandol Bourgnonac/Monestiés/

Montauriol/Montirat/Montrosier/

Moulares/Mouzièys-Panens/

Mouzièys-Teulet/Noailles-Padiès/

Pampelonne/Penne/Rosières/

Roussayrolles/St-Christophe/

St-Grégoire/St-Jean-de-Marcel/

Sainte-Croix/Salles/Sausseac/Sérénac/

Souel/St-Benoit-de-Carmaux/St-Cirgue/

St-Juery/St-Julien-Gaulène/

St-Marcel-Campes/St-Martin-Laguépie/

St-Michel-de-Vax/St-Michel-Labadie/

Ste Gemme/Taix/Tanus/Tonnac/

Tréban/Trébas/Trévien/Valdériès/

Valence/Vaour/Villefranche/

Villeneuve-sur-Vère/Vindrac/Virac/

Madame la Présidente,

Je souhaite appeler votre bienveillante attention sur le projet d'achèvement de la mise en 2x2 voies de la liaison Castres-Toulouse par mise en concession autoroutière.

Dans le cadre du débat public organisé par votre Commission, je souhaite vous apporter ma position sur ce dossier.

Le sud du département et l'agglomération de Castres-Mazamet demeurent un pôle d'activité majeur dans la Région Midi-Pyrénées. L'avenir du sud du Tarn dépend donc de la réalisation d'une liaison autoroutière de qualité avec la métropole régionale et avec les grands axes de communication nationaux et européens.

C'est pourquoi, il me semble impératif et urgent de réaliser cette infrastructure afin d'améliorer la compétitivité de nos territoires et la qualité de vie de ses habitants.

Je suis tout à fait favorable à ce que l'Etat accélère l'aménagement de cet axe dans le cadre d'une concession autoroutière pour la partie Toulouse-Castres et d'un PDMI (Plan de Développement et de Modernisation d'Itinéraires) pour la partie Castres-Mazamet.

En tant que Vice-président du Conseil général du Tarn, je tiens également à vous préciser que dans le cadre d'une délibération du 2 juillet 2007, nous avons précisé « le Département ne peut, bien entendu, qu'être très favorable à la réalisation de ce projet sous forme de concession ». Nous précisions également que le Conseil général était prêt à participer à son financement, sous réserve d'une discussion préalable avec l'Etat pour fixer les clefs de répartition.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma parfaite considération.

le Député,
Jacques VALAX

Reçu le 29 juillet
19/07/09

3^{ème} RÉUNION de 2007 - Séance du Lundi 02 juillet 2007

- Budget supplémentaire 2007 -

L'an deux mil sept, le deux juillet à 9 heures 30, le Conseil Général du Tarn s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. CARCENAC, Président.

M. VANDENDRIESSCHE remplit les fonctions de Secrétaire.

Étaient présents : Tous les Conseillers généraux, sauf MM. FABRE JM, PASTOR et SALVADOR ; excusés.

Rapport n°14, 2^{ème} Commission-page 99

14/ PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT ET DE MODERNISATION DES ITINÉRAIRES ROUTIERS NATIONAUX

Rapporteur : M. CABOT

Le Conseil Général,

Vu le Courrier de M. le Préfet de la Région Midi-Pyrénées du 14 mars 2007, confirmant que les volets routiers de l'aménagement du réseau national seront traités hors des contrats de projets,

Vu le rapport de M. le Président,

Après avis de la Commission Infrastructures, Transports et Équipements,

Considérant :

- que le Ministre des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer a lancé un processus d'élaboration des programmes de développement et de modernisation des itinéraires (PDMI), appelés à constituer le nouveau cadre de programmation des investissements sur le réseau routier national,
- qu'afin de pouvoir arrêter dans les meilleures conditions le PDMI Midi-Pyrénées d'ici la fin de l'année 2007, le Préfet de Région doit recueillir l'avis des collectivités sur la liste des opérations envisagées, sur l'ordre de priorité à retenir et sur leurs éventuels engagements financiers,

— **A R R Ê T E**, dans les termes qui suivent, l'avis de l'Assemblée sur le projet de programme de développement et de modernisation des itinéraires (PDMI), à transmettre à M. le Préfet de Région :

1. RN 88

ROCADE D'ALBI

Le Département s'était engagé à financer dans le CPER 2000-2006 un certain nombre de travaux qui doivent être achevés avant fin 2008. Seul le doublement de la rocade d'Albi qui ne sera pas assuré avant ce terme fait partie de la liste d'opérations évoquées par l'État.

La participation du Département pour cette opération est donc maintenue pour autant que la clé de financement du CPER 2000-2006 ne soit pas modifiée et que l'engagement du Département reste au niveau initialement prévu, c'est-à-dire 9 %.

DÉVIATION DE CARMAUX

Le Département est bien entendu favorable aux travaux de finition de la rocade de Carmaux mais n'ayant pas participé à sa réalisation dans le cadre du CPER, il n'envisage pas de participer à son achèvement.

PPP DE LA RN 88

Le Département du Tarn n'est pas opposé au choix du PPP pour les travaux restant à réaliser sur la RN 88 mais il n'envisage pas de participer à son financement s'agissant d'une voirie en rase campagne qui n'aurait pas demandé de participation départementale dans le cadre des procédures précédentes de financement. Pour ce type de réalisation, il est évident que le décroisement prévu par la loi doit s'appliquer.

Le Conseil Général regrette par ailleurs que le Grand Contournement d'Albi ne fasse pas partie du PPP et que la mise en sécurité de la RN 88, dans la commune de Lescure (inscrite au précédent CPER) ne soit pas reconduite dans les propositions du PDMI.

2. RN 126

TOULOUSE-CASTRES

Souhaitant depuis très longtemps et en particulier depuis 1996, date d'approbation de l'A.P.S.I., la mise en 2 x 2 voies de la liaison Toulouse-Castres, le Département ne peut, bien entendu, qu'être très favorable à la réalisation de ce projet sous forme de concession. Le coût annoncé de ce projet est de l'ordre de 270 000 000 € entraînant une demande de financement public de 100 000 000 €. L'État s'étant engagé à financer 50 000 000 d'euros, il demande aux collectivités locales de compléter à hauteur de 50 000 000 d'euros.

Ces montants sont des montants prévisionnels qui peuvent évoluer notablement dans un sens ou dans l'autre d'ici l'aboutissement du projet.

Dans ces conditions, le Conseil Général est prêt à participer à son financement mais dans l'impossibilité de prendre une position définitive sur le montant de sa participation en l'absence d'une clé de répartition des dépenses, *il souhaite, en particulier, que ses participations déjà inscrites dans le XI^{ème} CPER et concernant la déviation de Puylaurens et la liaison Castres-Soual soient valorisées dans le cadre d'un plan de financement à venir.*

Au cas où le projet de concession n'aboutirait pas, *le Département maintient son exigence d'une réalisation rapide de cette mise à 2 x 2 voies sous maîtrise d'ouvrage État et dans ce cas souhaiterait voir appliquer les clés de financement prévues dans le précédent CPER à savoir pas de participation en rase campagne et 9 % en milieu urbain.*

CASTRES-MAZAMET

Le Département du Tarn est bien entendu *très favorable à la poursuite de cette opération et maintiendra là aussi ses participations au taux prévu au précédent CPER.*

3. RD 612

Le Département souhaite lancer une réflexion sur l'aménagement de cet itinéraire transféré et en particulier sur l'amélioration de la liaison Castres-Albi en engageant d'ores et déjà des crédits d'études pour l'amélioration de la partie Albi-Puygouzon déjà saturée par un trafic supérieur à 20 000 véhicules/jour.

Le Président